



## MISE EN CONTEXTE

Alors que des enjeux importants, tels que la lutte à la corruption, l'exploitation des ressources naturelles, l'éducation et les services sociaux sont au coeur de la campagne électorale provinciale 2012, la ressource eau semble écartée du débat. Ce document vise donc à éclairer l'électeur québécois sur les positions des différents partis en matière d'eau.

Pour ce faire, les plates-formes électorales, de même que les programmes des principaux partis ont d'abord été scrutés par le ROBVG.

Ensuite, un questionnaire a été acheminé au Parti libéral du Québec, au Parti québécois, à la Coalition Avenir Québec, à Québec solidaire, de même qu'à Option nationale, afin de connaître leurs positions spécifiques sur certains enjeux en matière de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Parmi ces enjeux, mentionnons les redevances sur l'eau, le financement de la GIRE et des OBV, la protection des sources d'eau

potable, la conservation des milieux humides, la gestion de la ressource eau au nord du Québec, etc.

Finalement, les réponses aux questions d'autres organisations ont aussi permis de compléter une grille comparative présentant les engagements des différents partis pour chacun des enjeux retenus.

Par ailleurs, la dernière section du présent document détaille les engagements des partis ciblés en matière d'eau ne répondant à aucune des questions formulées.

## QUESTIONS ADRESSÉES AUX PARTIS

Les questions qui ont été adressées aux différents partis ont été structurées autour de trois grands thèmes, soit la mise en oeuvre de la Politique nationale de l'eau, les outils réglementaires en cours d'élaboration et la mise en oeuvre des engagements de la Loi sur l'eau.

### Politique nationale de l'eau

Quels sont vos projets concernant la mise en oeuvre de la Politique nationale de l'eau adoptée en 2002?

De façon spécifique:

- ▶ Le principe d'utilisateur-payeur?
- ▶ Le financement des organismes de bassins versants?
- ▶ Les redevances sur l'eau?

### Outils réglementaires

Quels sont vos projets concernant les différents outils réglementaires présentement en cours d'élaboration ou qui devraient l'être prochainement? De façon spécifique:

- ▶ La loi sur les milieux humides ?
- ▶ La Stratégie et le règlement pour la protection des sources d'eau potable ?

### Loi sur l'eau

Quelle est votre vision concernant la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection ?

De façon spécifique:

- ▶ Comment établirez-vous les orientations fondamentales de la gestion de l'eau ? art.14, al 1.
- ▶ Comment financer la mise en oeuvre des Plans directeurs de l'eau des organismes mandatés par cette loi? art. 14, al 3, a)
- ▶ Quelles seront vos exigences concernant la «prise en considération» des plans directeurs de l'eau par les municipalités, MRC, ministères, etc. art. 15
- ▶ Comment l'eau sur le territoire du Plan Nord serait gérée en cas de développement?

## ANALYSE COMPARATIVE DE CONTENU

Cette section présente une grille comparative des éléments de contenu des engagements des différents partis, qu'ils aient été formulés dans le cadre de plates-formes électorales, de programmes de parti ou sous forme de réponse aux questions du ROBVQ. Les engagements des différents partis sont regroupés autour de trois grands enjeux, soit la mise en oeuvre des engagements de la Politique nationale de l'eau, les intentions quant aux outils réglementaires et législatifs en cours au moment du déclenchement des élections, de même que la mise en oeuvre des engagements de la Loi sur l'eau.

### Politique nationale de l'eau

Pour cette première thématique, deux sujets spécifiques ont fait l'objet de questionnements du ROBVQ, soit la position des partis en matière d'application du principe d'utilisateur-payeur par une redevance sur l'eau, de même que leurs intentions pour le financement des organismes de bassins versants.

#### Les redevances sur l'eau et le principe utilisateur-payeur

Parti libéral du Québec	Parti Québécois	Coalition Avenir Québec	Québec solidaire	Option nationale
<p><b>Réponse aux questions du ROBVQ:</b> Puisque l'eau est un bien collectif, nous croyons au principe de l'utilisateur payeur lorsque celle-ci est utilisée à des fins commerciales. D'ailleurs, c'est notre gouvernement qui a fait entrer en vigueur, le 1er janvier 2011, la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau. Le plus haut taux de notre redevance est plus de 20 fois supérieur à celui de l'Ontario. À noter que plusieurs entreprises ne nous ont pas encore soumis leur déclaration de prélèvement d'eau pour l'année 2011 et que, par conséquent, nous ne connaissons pas le montant total accumulé dans la première année de la redevance. Il va de soi que nous analyserons la possibilité de revoir la redevance afin que celle-ci reflète une valeur plus juste de l'utilisation de l'eau.</p>	<p><b>Article 14 de la plate-forme électorale:</b> Déterminer une redevance afin que les Québécois aient leur juste part des profits liés au captage de l'eau pour des fins d'embouteillage et de procédés industriels, et ce, dès le premier litre</p> <p><b>Un Québec vert et bleu:</b> Déterminer un mécanisme de redevances ou autre afin que l'État ait sa juste part du captage de l'eau pour des fins d'embouteillage et de procédés industriels, et ce, dès le premier litre.</p>	<p><b>Engagement 76 de la plate-forme électorale:</b> Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec reverra les diverses modalités de l'actuelle politique nationale de l'eau de manière à s'assurer de sa gestion rationnelle et durable. La Coalition Avenir croit à ce chapitre qu'une politique de redevances plus conséquente pour l'exploitation de cette ressource devrait être mise en place. Autrement dit, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec révisera la politique nationale de l'eau pour que l'exploitation industrielle ou commerciale de cette richesse collective des Québécois, incluant son utilisation dans les procédés industriels, ne puisse se faire sans payer de justes redevances.</p>	<p><b>Réponse aux questions du ROBVQ:</b> Québec solidaire souscrit au principe d'utilisateur-payeur de l'eau seulement pour les entreprises. Les redevances sur l'utilisation industrielle de l'eau seront de 50¢/m<sup>3</sup> pour les compagnies minières, 7,5¢/m<sup>3</sup> pour les autres industries et aucune redevance ne sera demandée pour l'utilisation agricole</p> <p><b>Engagement de la plate-forme électorale:</b> L'eau utilisée par les commerces et les industries doit être considérée comme étant un bien public « prêté » et doit donc être sujette à des redevances en plus d'être convenablement traitée après son utilisation.</p> <p><b>Engagement dans le Plan Vert:</b> Québec solidaire propose d'imposer des redevances aux entreprises qui dépendent ou polluent d'importantes quantités d'eau. Il reconnaît le droit à l'eau défini par les Nations Unies. Son refus de l'exportation purement commerciale se fonde sur les droits de la personne et sur la capacité limitée de la ressource à se renouveler. (Plan vert)</p>	<p><b>Engagement de la plate-forme électorale:</b> Option nationale déclarera l'eau et les terres agricoles patrimoine national. Leur exploitation et leur préservation devront refléter cette importance, notamment sur le plan des redevances et du soutien au secteur agroalimentaire.</p>

## Le financement des organismes de bassins versants

Parti libéral du Québec	Parti Québécois	Coalition Avenir Québec	Québec solidaire	Option nationale
<p><b>Réponse aux questions du ROBVQ:</b>            Concernant le financement des OBV, depuis 2009, notre gouvernement a fait passer leur nombre de 33 à 40 afin de couvrir l'ensemble du Québec méridional. Notre gouvernement a aussi plus que doublé le financement des OBV en 2008-2009, le faisant passer de 2,2 millions de dollars à 5,2 millions de dollars par année.</p> <p>Lors du dernier budget, nous avons renouvelé l'aide supplémentaire de 1 million de dollars/année dont vous bénéficiez en grande partie, afin de poursuivre notre lutte contre les algues bleu-vert. Cela étant dit, nous reconnaissons l'excellent travail que vous faites sur le terrain et l'importance des défis qui se présentent à vous. C'est pour cette raison que le financement annuel des OBV sera réévalué lors de la prochaine signature de convention de financement l'an prochain.</p>	<p><b>Un Québec vert et bleu:</b>            Continuer la mise en place d'une gestion par bassin versant.</p>	<p>N/D</p>	<p><b>Réponse aux questions du ROBVQ:</b>            Nous donnerons au Bureau des connaissances de l'eau les ressources nécessaires pour accomplir son mandat et augmenterons le financement des organismes de bassins versants (engagement 18). Les autres sommes se retrouveront dans le fonds consolidé, mais il serait judicieux d'en réserver une part également pour les organismes de bassins versants.</p>	<p>N/D</p>

## Les outils règlementaires

Au moment du déclenchement des élections, des travaux parlementaires avaient été entrepris en vue de l'adoption de lois, règlements et stratégies de première importance pour la protection des ressources en eau. Ainsi, pour cette section, deux principaux enjeux ont été au cœur des questions formulées par le ROBVQ et feront l'objet des grilles comparatives ci-après. Il s'agit d'abord de la création d'une réelle loi québécoise sur les milieux humides, puis de la protection des sources d'eau potable, pour laquelle un travail de consultation en vue de l'adoption d'un règlement sur les prélèvements et d'une Stratégie de protection et de conservation des sources.

### Loi sur les milieux humides

Parti libéral du Québec	Parti Québécois	Coalition Avenir Québec	Québec solidaire	Option nationale
<p><b>Réponse aux questions du ROBVQ:</b> Concernant la loi sur les milieux humides, le projet de loi prévoit qu'une nouvelle loi sur la gestion et la protection des milieux humides devra être adoptée d'ici 3 ans. D'ici là, l'équipe d'universitaires que nous avons mandatés devra nous faire ses recommandations et nous devons consulter divers acteurs de la société afin de recueillir leur point de vue.</p>	<p><b>Article 25 de la plate-forme électorale:</b> Protéger efficacement les milieux humides, particulièrement dans les zones urbaines.</p> <p><b>Un Québec vert et bleu:</b> Protéger les milieux humides d'intérêt national identifiés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et agir pour la protection des terres humides en zone urbaine.</p>	N/D	N/D	N/D

## La Stratégie et le Règlement pour la protection des sources d'eau potable

Parti libéral du Québec	Parti Québécois	Coalition Avenir Québec	Québec solidaire	Option nationale
<p><b>Réponse aux questions du ROBVQ:</b></p> <p>Le projet de Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, de même que la Stratégie de protection et de conservation des sources d'eau potable ont tous les deux été publiés aux fins de consultation publique au cours de la dernière année.</p> <p>Avec ces deux outils réglementaires, le gouvernement libéral s'est doté des moyens nécessaires afin d'assurer la préservation des ressources en eau tant en matière de qualité que de quantité au bénéfice de l'ensemble des besoins de la population et des écosystèmes aquatiques qui en dépendent.</p> <p>Nous croyons fermement que le ROBVQ et les OBV auront un rôle important à jouer dans la mise en oeuvre de cette stratégie, notamment sur le plan de la conception des analyses de vulnérabilité par les municipalités.</p>	N/D	<p><b>Réponse aux questions de l'APEL:</b></p> <p>Notre parti s'engage à continuer d'appuyer les initiatives qui visent à protéger l'eau au Québec. Le document de consultation du projet de stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable en est un bon exemple et la Coalition continuera de faire avancer ces dossiers ainsi que les processus de consultation qui y sont associés.</p> <p><a href="http://www.apel-maraisdunord.org/apel/2012/elections-provinciales-nos-questions/">http://www.apel-maraisdunord.org/apel/2012/elections-provinciales-nos-questions/</a></p>	<p><b>Réponse aux questions de l'APEL:</b></p> <p>Québec solidaire agirait rapidement pour mettre de l'avant une stratégie de conservation et de protection des sources destinées à l'alimentation en eau potable, modifier l'ensemble de la législation concernée et donner aux villes et municipalités, ainsi qu'au MDDEP les moyens de la mettre en oeuvre.</p> <p><a href="http://www.apel-maraisdunord.org/apel/2012/elections-provinciales-nos-questions/">http://www.apel-maraisdunord.org/apel/2012/elections-provinciales-nos-questions/</a></p>	N/D

## Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à en assurer la protection

En 2009, le gouvernement du Québec adoptait la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à en renforcer leur protection. Première loi québécoise sur l'eau, cette dernière introduisait la gestion intégrée de l'eau par bassin versant dans la législation québécoise. Les dernières questions formulées par le ROBVQ concernent donc certains aspects spécifiques issus de cette loi.

### Orientations fondamentales de la gestion de l'eau

Parti libéral du Québec	Parti Québécois	Coalition Avenir Québec	Québec solidaire	Option nationale
<p><b>Réponse aux questions du ROBVQ:</b> La loi [Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection] définit des règles de gouvernance de l'eau fondées sur une gestion intégrée et concertée. [...] le ROBVQ et les OBV permettent d'atteindre l'objectif de la gestion intégrée de l'eau.</p>	<p><b>Un Québec vert et bleu:</b> L'eau est un élément essentiel à la vie; il n'existe aucun substitut et il n'y a pas de possibilité de concurrence sur un même territoire. L'eau ne doit donc pas être gérée seulement en fonction du profit, mais bien en fonction de l'équité sociale, de l'environnement, tout en minimisant les coûts de conservation. Avec tous ses lacs et ses rivières, le Québec possède l'une des plus grandes réserves d'eau douce au monde.</p> <p>L'adoption de la Politique nationale de l'eau en novembre 2002 constitue un pas important pour la protection de cette ressource, mais il faut poursuivre les efforts en ce sens tant pour notre santé que pour sa préservation pour l'avenir. Cette politique doit être suivie de lois et de règlements qui doivent être mis en application.</p> <p>Le Québec a déjà investi près de 40 milliards de dollars dans son parc d'équipements liés à la gestion de l'eau (usines d'eau potable, aqueducs, usines d'épuration des eaux usées, égouts, puits individuels, installations septiques, etc.). Il est impérieux de reconstituer une expertise publique pour poursuivre les investissements tant dans l'amélioration que dans l'entretien de ces infrastructures.</p>	N/D	<p><b>Réponse aux questions du ROBVQ:</b> Le Québec a la chance de posséder des ressources d'eau potable en quantités phénoménales. Cependant, cette ressource est pratiquement donnée à l'entreprise privée. Québec solidaire s'engage à contrer l'appropriation indue de cette ressource vitale à la vie en procédant comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'eau douce, qu'elle soit de surface ou souterraine, doit être considérée comme un bien commun non-marchand accessible à tous et toutes, mais n'appartenant à personne et son accès, comme un droit fondamental dont l'État doit être le gardien.</li> <li>- L'eau utilisée par les commerces et les industries doit être considérée comme étant un bien public « prêté » et doit donc être sujette à des redevances en plus d'être convenablement traitée après son utilisation.</li> <li>- Assurer un investissement suffisant et strictement public dans les infrastructures de transmission et d'épuration de l'eau.</li> <li>- Appliquer le principe de précaution dans la gestion de l'eau.</li> </ul> <p>QS adhère à la Déclaration des Nations Unies du 28 juillet 2010 sur le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement (engagement 18).</p>	N/D

## Financement de la mise en oeuvre des plans directeurs de l'eau

Parti libéral du Québec	Parti Québécois	Coalition Avenir Québec	Québec solidaire	Option nationale
N/D	N/D	N/D	N/D	N/D

## La prise en considération des PDE

Parti libéral du Québec	Parti Québécois	Coalition Avenir Québec	Québec solidaire	Option nationale
N/D	N/D	N/D	<p>Réponse aux questions du ROBQVQ: Dans le cadre de la politique de la ruralité que Québec solidaire compte adopter, des pouvoirs seront partagés entre les MRC, les commissions conjointes d'aménagement du territoire et les organismes de bassins versants (OBV) afin que ces instances collaborent à l'occupation du territoire dans le respect des écosystèmes. Ainsi, les OBV n'auront plus qu'un pouvoir consultatif, mais bien exécutif. À cet effet, les schémas d'aménagement du territoire des MRC devront inclure un plan directeur de l'eau et un contrat type de gestion de l'eau pour les bassins versants (engagement 2.c)</p>	N/D

## Gestion de l'eau sur le territoire du Plan Nord

Parti libéral du Québec	Parti Québécois	Coalition Avenir Québec	Québec solidaire	Option nationale
<p><b>Réponse aux questions du ROBVQ:</b> L'eau qui se trouve au Québec se doit d'être protégée pour les générations actuelles et futures, peu importe qu'elle se situe au Québec méridional ou dans le Nord du Québec. Nous nous assurerons que l'eau soit protégée lors du développement du Nord du Québec. Notre gouvernement s'est d'ailleurs engagé, en déposant un projet de loi à ce sujet, à protéger 50% du territoire du Plan Nord.</p> <p>Le territoire du Nord du Québec représente 1,2 million de km carrés. Nous nous assurerons que sur l'ensemble de ce territoire, aucune activité ne vienne mettre en péril la protection de l'eau et que tous les règlements applicables en la matière soient respectés. Le cadre de gestion précis des ressources en eau sur le territoire du plan Nord sera évalué au cours de la prochaine année.</p> <p><b>Engagement de la plate-forme électorale:</b> Le projet de loi 65 sera redéposé dans les meilleurs délais suivant l'élection et nous clarifierons les articles qui ont pu porter à confusion lors de son dépôt initial.</p>	<p><b>Article 34 de la plate-forme électorale:</b> Adopter une stratégie de gestion intégrée des ressources du Nord afin d'encadrer le développement des projets notamment miniers, d'aider les municipalités du Nord à faire face aux nouveaux défis liés au développement de la région et de favoriser la pleine participation des Premières Nations, les Inuits et les populations nordiques aux projets de développement de la région.</p>	<p>N/D</p>	<p><b>Réponse aux questions du ROBVQ:</b> Québec solidaire oppose au Plan Nord un Plan vert qui se concentre sur le développement des économies régionales. Si le Québec toutefois choisit de développer le Nord, cela devra se faire de concert avec les communautés locales, autochtones et non autochtones. L'eau y sera gérée comme dans toutes les autres régions.</p>	<p>N/D</p>

### Parti Québécois

#### Un Québec vert et bleu :

##### Protéger notre eau

- Faire de l'accès à l'eau potable un droit fondamental;
  - inscrire dans la constitution d'un Québec souverain le droit à l'eau potable, au service d'assainissement pour toutes les citoyennes et tous les citoyens, ainsi qu'au maintien d'infrastructures publiques, tant du point de vue de la gestion que du financement;
  - renforcer la législation afin de protéger tous les plans d'eau du Québec.
- Développer nos connaissances par la réalisation et la diffusion d'études sur les principales nappes d'eau.
- Reconnaître un statut de patrimoine naturel au fleuve Saint-Laurent;
  - en faire une gestion intégrée et permettre à la population un accès au fleuve et aux rives en milieu urbain;
  - interdire le transport des déchets nucléaires par la voie maritime du Saint-Laurent.
- Mettre en place un système de contrôle du captage de l'eau des nappes souterraines afin d'en assurer la conservation;
  - faire une analyse du taux de renouvellement de la nappe phréatique avant d'accorder ou de renouveler un permis;
  - adopter une réglementation musclée et assurera une surveillance des nappes d'eau souterraine.
- Mettre en place un plan d'action pour lutter contre les cyanobactéries comprenant les éléments suivants:
  - des fosses septiques et des champs d'épuration adéquats et fonctionnels; accroître la largeur des bandes riveraines et les revégétaliser lorsque nécessaire;
  - donner les moyens aux municipalités et aux municipalités régionales de comté de faire appliquer la réglementation en matière environnementale, notamment la protection des bandes riveraines;
  - limiter la vitesse des bateaux près des rives;
  - adopter une réglementation et un financement agricoles qui protègent l'eau.
- 

#### Investir dans les infrastructures pour la gestion de l'eau:

- Conserver le caractère public de la propriété et de la gestion de l'eau, notamment en bannissant l'installation de compteurs d'eau résidentiels.
- Créer une Société québécoise des eaux (SQE) qui reconstituera l'expertise publique en matière de gestion de l'eau.
  - Cette expertise est nécessaire pour faire baisser les coûts d'investissement dans les infrastructures liées à l'eau.
  - La SQE sera un centre d'expertise qui pourra être utilisé par les municipalités et les agriculteurs qui le désirent.
  - Ses principaux mandats seront :
    - conseiller les municipalités en matière de gestion de l'eau;
    - agir à titre de mandataire pour la gestion des contrats de construction ou de rénovation d'usines d'eau potable et usée, d'aqueducs, d'égouts et autres;
    - conseiller les municipalités pour l'installation de compteurs d'eau CII (commerciaux, industriels, institutionnels);
    - conseiller les agriculteurs au niveau des technologies liées à la protection de l'eau;
    - mettre en place un programme d'assainissement agricole.
- Continuer d'investir dans la mise à niveau des usines d'eau potable.
- Investir dans l'assainissement des eaux, en particulier pour assurer une désinfection de l'eau usée et pour mettre fin aux déversements.
- Obliger les municipalités à installer des compteurs d'eau pour les commerces et les industries.
- Réglementer les équipements résidentiels.
- Inciter les municipalités à adopter une réglementation, notamment sur l'arrosage des pelouses et de l'asphalte.
- Modifier la loi pour interdire la fluoration de l'eau potable.
- Éliminer progressivement la vente et la distribution d'eau embouteillée dans les édifices gouvernementaux où l'eau potable à la fontaine est disponible.
- Organiser une campagne de sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la société, individus comme entreprises.

#### L'eau et le commerce international

- Maintenir l'interdiction du transfert massif (en vrac) de l'eau de surface et souterraine hors Québec et défendra une position qui exclut l'eau, en tant que marchandise, des traités commerciaux internationaux.

## Parti libéral du Québec

### Réponse aux questions de l'APEL:

Le gouvernement libéral travaille, en ce moment, sur son projet de règlement voulant resserrer les rejets d'effluents d'eaux usées municipales. Entre temps, le gouvernement fédéral a fait entrer en vigueur, le 18 juillet dernier, son Règlement pancanadien sur les eaux usées. Le ministre actuel du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a demandé au ministre d'Environnement Canada, M. Peter Kent, de s'assurer du respect des compétences des provinces en ce qui concerne la gestion des eaux usées municipales ainsi que de débloquer les sommes nécessaires pour mettre à jour les usines de traitement. Il va de soi qu'un gouvernement libéral accompagnera les municipalités dans la mise aux normes de leurs installations.

<http://www.apel-maraisdunord.org/apel/2012/elections-provinciales-nos-questions/>

## Coalition Avenir Québec

### Réponse aux questions de l'APEL:

Les cyanobactéries sont un fléau qui affecte présentement plusieurs régions du Québec. La Coalition saisit totalement l'importance d'enrayer ce problème et en ce sens nous nous engageons à appuyer les initiatives qui aideront à en venir à bout, notamment un soutien financier aux différents acteurs aux prises avec des installations non-conformes rejetant dans le milieu une quantité trop grande de phosphore. Il s'agit pour nous d'un dossier très important en environnement.

<http://www.apel-maraisdunord.org/apel/2012/elections-provinciales-nos-questions/>

## Québec solidaire

### Réponse aux questions du ROBVQ:

Nous fixerons un objectif minimal de 20% d'aires protégées, réparties proportionnellement dans les régions écologiques du Québec (incluant les territoires nordiques, la forêt commerciale et les territoires marins) avec établissement de corridors fauniques et floristiques (engagement 17).

## Option nationale

N/D

## CONCLUSION

En conclusion, quelques points font l'unanimité au sein des propositions des partis. À titre d'exemple, le PLQ, la CAQ et QS s'engagent à poursuivre des travaux pour l'adoption d'une Stratégie de protection des sources d'eau potable, alors que le PQ propose une série de mesures pour faire de l'accès à l'eau un droit fondamental. Aussi, le PQ, la CAQ, QS et ON souhaitent tirer de plus grands profits des redevances imposées aux industries et commerces pour l'utilisation de l'eau. Pour sa part, le PLQ entend attendre les résultats de la première année de redevances avant de réévaluer la redevance actuelle.

En outre, chacun des partis se distingue par certaines propositions:

- Le PLQ s'engage à revoir le financement des OBV lors de l'élaboration de la prochaine entente de financement. Il souhaite aussi adopter une Loi sur les milieux humides d'ici 3 ans, en plus d'élaborer un cadre de gestion des ressources en eau au Nord du Québec au cours de la prochaine année;
- Le PQ propose un programme ambitieux pour l'eau dans son document intitulé «Un Québec vert et bleu», alors que les engagements de la plate-forme se concentrent sur la protection des milieux humides et la gestion intégrée des ressources au Nord;
- La CAQ s'engage pour sa part à une révision de la Politique nationale de l'eau;
- Québec solidaire souhaite utiliser les revenus des redevances afin de financer les actions du Bureau des connaissances sur l'eau et est ouvert à l'accroissement des ressources des OBV. D'ailleurs, ce parti souhaite donner un pouvoir exécutif aux OBV, en plus de leur pouvoir consultatif et entend gérer l'eau au Nord du Québec, selon le même mode que celui établi au sud;
- Option nationale s'engage à déclarer l'eau patrimoine national.

Par ailleurs, le ROBVQ est préoccupé par l'absence de réponse de l'ensemble des partis quant aux modalités de mise en oeuvre des plans directeurs de l'eau. Aucun d'entre eux ne propose une solution au financement des actions identifiées dans les plans directeurs de l'eau, grâce à la concertation des différents acteurs et à la participation de la société civile.

